

Ah bon ?

Je ne savais pas que mes travaux du dimanche
pouvaient provoquer un tel chantier.



Maintenant, vous le saurez.

Bricoleurs, pour vos travaux du dimanche et de tous les autres jours de la semaine, adoptez les bons comportements. Le brûlage des déchets végétaux est strictement réglementé. Pour l'utilisation de vos tronçonneuses et débroussailleuses, restez

très vigilant aux étincelles et aux fuites d'essence. Les auteurs d'un incendie, volontaire ou non, sont systématiquement recherchés et encourrent une **amende de 3750€.**

Une campagne réalisée avec le soutien de :